

**Agrément d'un INTERVENANT EXTERIEUR bénévole
NATATION**

*circulaire M.E.N. n°2017-127 du 22 août 2017 : enseignement de la natation
circulaire interministérielle n°2017-116 du 6 octobre 2017 : encadrement des activités physiques et sportives*

La commission départementale d'Education Physique et Sportive de la Haute-Loire 1^{er} D° atteste que :

M., M^{me} (1) NOM d'usage : _____ Prénom : _____

NOM de naissance (si différent du nom d'usage) : _____

Né(e) le _____ à _____ code postal _____

Pays de naissance : _____

Adresse : _____

(2) **a participé à un moment d'information**

(2) **a validé le test départemental**

(2) **possède un diplôme équivalent***

dans la discipline suivante :

NATATION

Fait à _____, le _____

Le (la) conseiller(e) pédagogique : _____

Signature :

L'intervenant s'engage à respecter le règlement intérieur de l'école et les modalités d'intervention fixées avec l'enseignant. Cette disposition vise notamment le respect des personnels, l'adoption d'une attitude bienveillante à l'égard des élèves et le devoir de réserve concernant des informations recueillies lors de l'intervention pour l'école.

Signature :

L'intervenant est informé de la vérification annuelle de son honorabilité (consultation du « Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes ») par l'administration car cette consultation est obligatoire pour la prolongation de l'agrément.

Partie réservée à l'administration

Consultation FIJAISV

Décision de l'inspecteur d'académie

ACCORDE (1)

REFUSE (1)

SIGNATURE

Rappel : la présente attestation est valable **un an** et peut être renouvelée chaque année sur une période maximale de 5 ans après vérification annuelle de l'honorabilité de l'intervenant. La demande émane du directeur d'école.

(1) barrer les mentions inutiles (2) cocher les bonnes cases * joindre la copie du diplôme